

**Édito**

Les annonces gouvernementales du printemps dernier sur la revalorisation des rémunérations dans la Fonction Publique sont loin d'être à la hauteur de nos attentes : un « poil » de point d'indice, des petites primes ponctuelles, quelques mesurette sur les indemnités kilométriques... pour entériner un nouveau recul des rémunérations, amputées par une inflation qui ne faiblit quasiment pas. Et pourtant, si les « expert.es » qui trustent les médias, nous assènent qu'augmenter la valeur du point d'indice de 1 %, c'est 2 milliards de dépenses supplémentaires, c'est oublier volontairement, que cette augmentation induit une hausse des recettes, en particulier par le biais de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu.

La dette et le déficit, dont on nous rebat les oreilles, n'ont de réalité qu'en effectuant la balance entre les dépenses et les recettes. Sur cette base, la revalorisation de 1,5 % ne représente pas un coût réel de 3 milliards, comme l'avance le Ministre, mais sera compris entre 2,2 et 2,4 milliards d'euros.

Qui plus est, l'ensemble des rémunérations (traitements et primes) et pensions versées à tous les ayant-droit des trois versants de la Fonction Publique a reculé d'environ 0,7 point dans le PIB par rapport à la moyenne des années 1990 à 2007, soit 18 milliards !!! C'est dire s'il y a de la marge pour des augmentations générales des salaires et pensions !

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, UNSA, CFTC, Solidaires et FSU appellent ainsi à une journée de mobilisation contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires et des pensions, et l'égalité salariale hommes/femmes le 13 octobre !!

Tous ensemble avec la C.G.T.

Évolution 2000-2023  
(au 1<sup>er</sup> juillet 2023 après augmentation :  
Point à 4,92 €)



Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :

Point en 2000	Inflation	Point en 2023
4,25 €	1,49	6,33 €

**DDFiP24 ou le retour de la 7ème Compagnie**

Climatisation défaillante, ascenseurs en rade, pannes de réseau, de téléphone, etc. Après d'importants travaux censés amener un peu de fraîcheur aux agents de la cité administrative de Périgueux, la « clim » est loin de fonctionner correctement. Par des températures extérieures

frôlant les 40°C, certains agents ont travaillé avec plus de 30°C dans les bureaux. On fait alors appel à des techniciens compétents qui essaient laborieusement de rafistoler les arrivées d'air dans les bureaux. La poussière tombe, l'eau coule des tuyaux du plafond, mais bien peu d'amélioration. Leur verdict : « Votre système est beaucoup trop ancien et changer les moteurs sur le toit n'est pas suffisant. Il faut revoir tout le système de circulation de l'air ». Travail ni fait ni à faire, toujours au détriment des agents. L'été prochain promet d'être épique, d'autant que les ascenseurs souvent en panne laissent présager des accès sportifs aux étages. Peut-être faudrait-il envisager l'installation de brumisateurs sur les paliers ?! Heureusement, les fréquentes pannes de réseau et de téléphone vous offriront quelques plages de pause !!!

**SI TU METS  
CEUX QUI BRASSENT DE L'AIR  
D'UN CÔTÉ  
ET CEUX QUI TE LE POMPENT  
DE L'AUTRE...  
T'AS LA CLIMATISATION  
GRATUITE !**

## Mais où sont passés les appels mystères ? Mirabelle appelle Eglantine

Suite au mouvement de mutation du premier septembre, nous sommes très inquiets. En effet, un des rares moments récréatifs au sein des services va disparaître. Qui va bien pouvoir passer les appels mystères (en dehors de la saison des pannes) afin de divertir des agents qui, au gré des suppressions de postes, n'ont pas d'autres choses à faire dans leur journée de travail que de répondre à ces appels et alimenter les statistiques ?

Appel à candidature – Profil recherché :

- voix suave et affable ;
- maîtrise des tableaux statistiques sur Libre Office Calc indispensable ;
- Officier ayant une appétence pour les missions fantoches !

Toutes les candidatures seront examinées... même si le choix s'annonce cornélien !



## Angoisse

Tout comme nous, vous avez pu constater que viennent d'être publiés sur Ulysse DGFIP les relevés des sanctions disciplinaires pour 2021 et 2022. A leur lecture, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver un fort sentiment d'inquiétude concernant notre Directeur Général. La mise en place de l'application GMBI, imposant à tous nos usagers le seul canal dématérialisé pour effectuer leur déclaration d'occupation, en totale contradiction avec les recommandations du Défenseur des droits, a constitué une véritable incurie : bugs à répétition, impossibilité de se connecter, mésinformation du public, reports sur reports, etc. Dès lors, notre Directeur Général ne risque-t-il pas de figurer dans le prochain relevé des sanctions au motif de son manquement à l'obligation d'assurer le service de manière effective et continue ?



## Interdit d'être malade

Oubliant que la France est « championne d'Europe » des accidents du travail (et des morts au travail), que l'intensification du travail y est la plus poussée, Bruno Le Maire, conseillé par le MEDEF, ose déclarer que la dette est due, en partie, aux accidents du travail. Et de proposer le déremboursement des arrêts de travail dans la foulée. Rappelons donc que le « mal travail » rend malade, que la plupart des burn-out dans les arrêts de travail longs (plus de 30 jours) est passé de 14 % à 32 % des cas en trois ans.

C'est le travail qu'il faut soigner !!



## A vot' bon cœur, m'sieurs, dames...

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5 %, passant ainsi de 4,85 € à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5 €. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne" et imposable ! Afin de savoir si vous êtes éligibles, il vous faut additionner le montant de votre rémunération mensuelle brute (en bas de la colonne du bulletin de salaire intitulée « A payer ») du mois de juillet 2022 au mois de juin 2023 inclus. Puis, vous vous rendez sur la page suivante afin de savoir si la somme calculée se situe dans les tranches ouvrant droit : [Prime pouvoir d'achat : la nouvelle arnaque du Gouvernement](#).



Dans le même esprit, depuis la période de gel du point d'indice entamée en 2010, a été mis en place un dispositif censé neutraliser les effets de l'inflation en matière de pouvoir d'achat : la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat). Etes-vous, là-aussi, concerné ? Pour le savoir, munissez-vous des indices de rémunération inscrits sur vos fiches de paye de décembre 2018 et décembre 2022 puis, rendez-vous sur la page suivante, contenant un lien vers le simulateur créé par nos camarades de la CGT Douanes : [GIPA 2023](#).

## LA THÉORIE DU RUISSELLEMENT



## C'est la rentrée !

Septembre, l'été s'achève... et les vacances aussi. N'en doutons pas, c'est avec le plus grand bonheur que vous allez retrouver vos espaces de travail et vos collègues. Toute l'équipe du Croquant vous souhaite une bonne et joyeuse reprise. Nous adressons également nos meilleurs vœux de bonne installation aux nouveaux arrivants au sein de la DDFiP Dordogne, ce monde merveilleux, qui pourtant, n'est pas celui de Disney !! Bon courage à toutes et à tous !

13 MILLIONS DE FRANÇAIS EN DIFFICULTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE



**J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques**

**>> ICI <<**

**Contacts mail [cgt.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr)**